



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

**COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

**Trente-huitième Session, CICG**

**Genève, Suisse, 6-11 juillet 2015**

**CONTRIBUTION DE L'OIE À LA 38<sup>e</sup> SESSION (2015) DE LA COMMISSION DU CODEX  
ALIMENTARIUS<sup>1</sup>**

Les relations entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Commission du Codex Alimentarius (Codex) sont particulièrement importantes, car les risques pour la santé humaine et la sécurité sanitaire des aliments peuvent avoir leur origine dans les élevages ou à toute phase ultérieure de la chaîne de production alimentaire. Aussi, la gestion du risque doit-elle être conçue de manière à détecter et aborder les risques au(x) stade(s) approprié(s). L'OIE est responsable de l'élaboration des normes dans les domaines de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, notamment en matière de sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production, afin de gérer les risques survenant de l'élevage à la transformation primaire, et le Codex de la transformation primaire à la consommation. Les activités de normalisation de l'OIE et du Codex en matière de sécurité sanitaire des aliments et de commerce international sont donc interdépendantes, et les normes ainsi produites par les deux organisations complémentaires.

La participation régulière de chacune des deux organisations aux activités normatives de l'autre permet à leurs normes et directives officielles de mieux couvrir l'ensemble de la chaîne de production alimentaire. Un phénomène particulièrement évident dans les travaux récemment menés par les deux organisations sur *Salmonella* chez les volailles (viande de poulet) ainsi que dans les travaux en cours sur *Trichinella* et sur *Salmonella* chez les porcs (viande de porc) et les bovins (viande de bœuf) dont l'approche englobe l'ensemble de la chaîne alimentaire.

L'OIE apprécie l'opportunité qui lui a été offerte de participer aux réunions de la Commission du Codex Alimentarius, des Comités du Codex et des groupes d'experts au cours de l'année écoulée et de contribuer à son processus de normalisation. Depuis la 37<sup>e</sup> Session du Codex, les représentants de l'OIE ont contribué ou participé aux réunions suivantes du Codex :

- 46<sup>e</sup> Session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (novembre 2014) ;
- 21<sup>e</sup> Session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) (octobre 2014) ;
- 22<sup>e</sup> Session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (avril 2015) ;
- Groupe de travail électronique du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) chargé d'élaborer le projet de Directives pour le contrôle des parasites zoonotiques dans la viande : *Trichinella spiralis* (2014 / 2015) ;
- Groupe de travail électronique et physique du CCFH sur le projet de Directives pour le contrôle des *Salmonella* spp. non typhiques dans la viande bovine et porcine (2014 / 2015) ;
- Groupe de travail électronique du CCFICS sur le projet de révision des Principes et des Directives pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments (2015) ;
- Groupe de travail électronique du CCFH sur le projet de Directives pour l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire au contrôle des parasites d'origine alimentaire (2014 / 2015) ;
- Réunion conjointe d'experts FAO/OMS sur des exemples fondés sur les risques pour le contrôle de *Trichinella* spp. (septembre 2014).

<sup>1</sup> Ce document a été préparé sous la responsabilité de l'OIE.

## Harmonisation des approches de l'OIE et du Codex en matière d'élaboration des normes relatives à la chaîne de production alimentaire

L'OIE a constitué le Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production en 2002 afin d'améliorer la coordination et l'harmonisation des activités de normalisation de l'OIE et du Codex. Le Secrétaire du Codex, ou l'un de ses représentants, et le Président du Codex, qui bénéficie d'un statut d'observateur, assistent régulièrement à la réunion annuelle du Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production. Par le biais de ce mécanisme et grâce à leur participation réciproque aux procédures normatives, l'OIE et le Codex collaborent étroitement à l'élaboration des normes relatives à l'ensemble de la chaîne de production alimentaire, en veillant à éviter lacunes, doublons et contradictions. Les Membres de l'OIE sont extrêmement favorables à cette collaboration.

La participation régulière au travail de normalisation réciproque contribue à améliorer la couverture par les normes officielles de l'ensemble de la chaîne de production alimentaire. L'élaboration de nos normes respectives sur la salmonellose chez les volailles, qui sont des normes harmonisées abordant tous les risques reconnus pour la santé humaine et la sécurité sanitaire des aliments dans la chaîne de production alimentaire « de la ferme à l'assiette », constitue un bon exemple de cette approche dans les faits.

L'OIE invite ses Délégués nationaux à coordonner leur position nationale avec leurs homologues auprès du Codex afin de veiller à aligner leur approche nationale sur les normes développées par l'OIE et le Codex (ex. : les textes respectifs de chaque organisation sur *Salmonella*).

### Collaboration

Outre la collaboration internationale, l'OIE prend des mesures pour soutenir la collaboration au niveau national, conformément aux discussions tenues au sein du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC (Comité SPS). À cette fin, l'OIE invite des représentants du Codex à participer aux séminaires destinés aux points focaux nationaux de l'OIE pour la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production. La coordination au niveau régional et sous-régional est également encouragée.

La liste des Délégués permanents de l'OIE est disponible à l'adresse suivante : <http://www.oie.int/fr/a-propos/nos-membres/pays-membres-new/>. Les coordonnées des points focaux nationaux de l'OIE pour la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production et pour les produits vétérinaires sont disponibles sur les sites Internet des Représentants régionaux à l'adresse suivante : <http://www.oie.int/fr/a-propos/wo/representations-regionales/>.

La recommandation faite à l'OIE lors de la réunion tripartite FAO/OIE/OMS d'inviter ses Délégués à désigner le point focal national de l'OIE pour la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production comme le point focal INFOSAN ou, en fonction des accords administratifs nationaux, comme le point de contact INFOSAN Emergency constitue un autre exemple de renforcement de la coordination et de la coopération intersectorielles à l'échelon national et mondial. En réponse à cette demande, les membres INFOSAN comptent désormais des points focaux de l'OIE pour la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production dans près de 50 pays.

### Programme de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production

Le Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production fonctionne comme un comité de pilotage pour le programme de travail afférent aux normes visant à protéger le consommateur des dangers d'origine alimentaire générés lors de la phase de production de la chaîne alimentaire. Des responsables de haut niveau de la FAO, de l'OMS et du Codex, ainsi que des experts de renommée internationale chargés des questions de sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production sont membres de ce Groupe de travail, qui a tenu sa 14<sup>e</sup> réunion en octobre 2014. Le rapport de cette réunion est disponible sur le site Internet de l'OIE à l'adresse suivante : [http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Food\\_Safety/docs/pdf/A\\_APFSWG\\_October\\_2014.pdf](http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Food_Safety/docs/pdf/A_APFSWG_October_2014.pdf)

À l'occasion de la 83<sup>e</sup> Session générale en mai 2015, l'Assemblée mondiale des Délégués a adopté à l'unanimité la Résolution n°27 sur les priorités de travail de l'OIE concernant la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production (<http://www.oie.int/fr/a-propos/principaux-textes/resolutions-et-recommandations/resolutions-adoptees-lors-de-la-session-generale-du-comite-international/>).

En mai 2015, le nouveau chapitre 15.3. intitulé « Infection à *Taenia solium* » a été adopté en vue de son inclusion dans l'édition 2015 du *Code terrestre*. Ce chapitre vise à réduire le risque d'infection des humains et des animaux par *T. solium* et à minimiser la propagation internationale de *T. solium*. Le chapitre fournit

des recommandations en matière de prévention, de contrôle et de surveillance de l'infection à *T. solium* chez les porcs, conformément aux recommandations concernant l'importation de viande porcine.

L'OIE, par le biais du Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production, a reconnu que la toxine de type Shiga produisant *E. coli* (STEC) était un agent pathogène de premier plan nécessitant l'élaboration d'une norme internationale coordonnée par l'OIE et le Codex afin de garantir l'adoption d'une approche englobant l'ensemble de la chaîne alimentaire dans le cadre de son contrôle. L'OIE se penchera sur la question de la STEC dès que le Codex aura entamé de nouveaux travaux sur cet agent pathogène.

Concernant le travail du Codex dans le domaine des biotechnologies, la révision et l'adoption en mai 2015 du chapitre 1.1.6. intitulé « *Principes de fabrication des vaccins à usage vétérinaire* » du Manuel terrestre sont susceptibles d'intéresser le Codex. De fait, la version récemment adoptée incorpore des informations sur l'évaluation du rapport bénéfice–risque de ces vaccins, y compris ceux issus des biotechnologies, ainsi que sur leur sécurité.

L'OIE continue à participer aux travaux de l'OMS et de la FAO sur l'antibiorésistance. Depuis 2010, l'OIE actualise les chapitres existants de son *Code terrestre* et de son *Manuel terrestre* relatifs à l'antibiorésistance et à l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux. Des représentants de l'OMS, de la FAO et du Secrétariat du Codex ont assisté aux réunions pertinentes afin de garantir la cohérence avec les travaux les plus récents de la Commission du Codex Alimentarius. Les versions actualisées des chapitres 6.7. « Harmonisation des programmes nationaux de surveillance et de suivi de l'antibiorésistance » et 6.8. « Contrôle des quantités d'agents antimicrobiens utilisées chez les animaux dont la chair ou les produits sont destinés à la consommation humaine et détermination des profils d'utilisation » du *Code terrestre* ainsi que la ligne directrice 3.1. « Méthodes de laboratoire utilisées pour les essais d'antibiorésistance » du *Manuel terrestre* ont été adoptés en 2012. Le chapitre 6.9. « Utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire » a été adopté à la Session générale en mai 2013. Le chapitre 6.10. « L'appréciation des risques d'antibiorésistance résultant de l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux » a été adopté en 2014.

La liste des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire, établie par l'OIE et publiée sur son site Internet, a été actualisée en tenant compte de la liste de l'OMS d'antimicrobiens d'importance critique en médecine humaine et adoptée en mai 2013.

Pour assurer le suivi de la Conférence mondiale sur l'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens chez les animaux, « Solidarité internationale dans la lutte contre l'antibiorésistance », organisée par l'OIE à Paris (France) du 13 au 15 mars 2013 (recommandations disponibles à l'adresse suivante : [http://www.oie.int/eng/A\\_AMR2013/presentations.htm](http://www.oie.int/eng/A_AMR2013/presentations.htm)), un Groupe ad hoc de l'OIE visant à créer une base de données mondiale portant sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux a été constitué et s'est réuni pour la première fois en janvier 2014. Le Groupe a développé une approche afin de recueillir les données sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux, qui consistait à collecter en un premier temps des données sur leurs ventes et leurs importations. Cette approche figure dans une résolution de l'OIE sur l'antibiorésistance qui a été adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués à l'occasion de la 83<sup>e</sup> Session générale de l'OIE en mai 2015 en appui aux efforts déployés à l'échelle mondiale afin d'enrayer l'antibiorésistance, ainsi que dans le cadre du développement par l'OMS d'un Plan d'action mondial pour la lutte contre l'antibiorésistance. L'OIE a collaboré étroitement avec l'OMS à l'élaboration de ce plan et continuera à renforcer sa collaboration tripartite sur l'antibiorésistance avec l'OMS et la FAO.

Les travaux scientifiques de l'OIE sont soutenus par le réseau mondial de ses 296 Centres de référence. Dans le domaine des médicaments vétérinaires, l'OIE collabore avec un nombre croissant d'entre eux. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.oie.int/fr/notre-expertise-scientifique/presentation/>.

L'OIE continue à aider activement les Pays Membres à créer et mettre en place une législation visant à assurer la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments vétérinaires. L'OIE est membre associé de la Coopération internationale sur l'harmonisation des exigences techniques applicables à l'enregistrement des médicaments vétérinaires (VICH). L'OIE a soutenu la formation d'un Forum élargi de la VICH pour les pays non-VICH en novembre 2011. Depuis, le Forum se réunit régulièrement, juste après la réunion du Comité directeur de la VICH. En 2015, les pays auront la possibilité d'en apprendre davantage sur le travail de la VICH, le rôle de ses directives dans la réglementation des médicaments vétérinaires et son Forum élargi à l'occasion de la Conférence publique VICH 5 qui se tiendra à Tokyo du 27 au 29 octobre 2015 (voir <http://vich5.com>) intitulée « Reaching out to the world » (« S'ouvrir sur le monde »).

## **Renforcement des capacités sanitaires et phytosanitaires des Pays Membres de l'OIE**

### ***Le processus PVS de l'OIE***

Dans le cadre de l'initiative mondiale de l'OIE en faveur d'une bonne gouvernance des Services vétérinaires nationaux, et sur demande spécifique de ses Pays Membres, l'OIE conduit des évaluations de la qualité des Services vétérinaires et des Services chargés de la santé des animaux aquatiques à l'aide de son outil PVS. Les étapes ultérieures du processus PVS, qui incluent l'analyse des écarts PVS, des missions sur la législation vétérinaire et des missions de suivi PVS, contribuent à améliorer la conformité de l'infrastructure vétérinaire aux normes de qualité de l'OIE décrites dans le Code terrestre et le *Code aquatique*.

À ce jour, l'OIE a reçu 133 demandes nationales et mené à bien 122 missions pour l'évaluation du secteur terrestre. L'OIE a également reçu 11 demandes nationales et mené à bien 6 missions pour l'évaluation du secteur aquatique. Les informations correspondantes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.oie.int/fr/appui-aux-membres-de-loie/processus-pvs/>. Les Pays Membres de l'OIE qui ont participé à une évaluation PVS de l'OIE peuvent bénéficier d'une mission de suivi destinée à leur fournir conseils et assistance en vue de moderniser leur législation vétérinaire nationale. À ce jour, l'OIE a reçu 60 demandes officielles pour de telles missions, dont 39 ont été menées à bien.

### ***Points focaux nationaux***

L'OIE invite tous les Pays Membres à désigner des points focaux nationaux, placés sous l'autorité du Délégué de l'OIE, pour huit questions stratégiques, dont la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production et les produits vétérinaires. La création des postes de point focal national de l'OIE pour la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production et pour les produits vétérinaires vise à améliorer, au niveau national, la communication entre l'OIE, les Délégués et toutes les instances responsables de la sécurité sanitaire des aliments, des produits vétérinaires et des questions sanitaires et phytosanitaires.

Une série d'ateliers de formation spécifiques destinés aux points focaux de l'OIE continue à être organisée à l'échelle mondiale, région par région. À ce jour, des séminaires destinés aux points focaux pour la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production ont eu lieu dans toutes les régions OIE du monde (Europe, Moyen-Orient, Afrique, Amériques et Asie/Extrême-Orient /Océanie).

Depuis novembre 2012, tous les séminaires destinés aux points focaux pour la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production incluent une session sur la coopération entre l'OIE et le Codex et accueillent souvent des intervenants issus du Secrétariat du Codex ou des Comités de coordination FAO/OMS qui présentent le Codex, les questions actuelles, l'élaboration de normes et l'importance d'établir une coordination au niveau national afin de veiller à l'harmonisation de leur approche nationale avec les normes élaborées par l'OIE et le Codex.

L'OIE s'attache également à promouvoir activement la nécessité d'une harmonisation dans la procédure d'approbation et d'enregistrement des médicaments vétérinaires et a mis en œuvre un programme mondial de renforcement des capacités pour les points focaux de l'OIE chargés des produits vétérinaires afin d'accroître la sensibilisation et d'améliorer la gouvernance portant sur les médicaments vétérinaires en couvrant l'enregistrement, la production, la distribution, l'utilisation et les méthodes de contrôle en fonction des besoins des Pays Membres. Des ateliers de formation destinés aux points focaux pour les produits vétérinaires se sont tenus en Europe, dans les Amériques, en Afrique, ainsi que dans la région Asie, Extrême-Orient et Océanie. De surcroît, une grande partie de la formation est dédiée à l'antibiorésistance. Conformément au concept « Une seule santé », l'OMS et la FAO sont invitées à participer à ces activités de formation. Le troisième cycle de formation s'est achevé fin 2015.

### ***Le partenariat mondial pour la sécurité sanitaire des aliments***

L'OIE est engagée dans le nouveau Partenariat mondial pour la sécurité sanitaire des aliments (GFSP), une initiative de la Banque mondiale, qui est un partenariat public-privé visant le renforcement des capacités destinées à défendre de meilleures pratiques en matière de sécurité sanitaire des aliments dans l'ensemble du secteur agroalimentaire mondial. L'objectif-clé, qui consiste à aider au niveau national à la fois les secteurs public et privé s'efforçant de répondre aux normes internationales, présente un intérêt particulier. L'OIE, de concert avec ses partenaires tripartites, à savoir l'OMS et la FAO, a contribué à la mise à jour récente du Plan stratégique du GFSP, et devrait également prendre part à la révision, en conséquence, du Plan d'action.

### ***La Journée mondiale de la santé 2015***

Le Directeur général de l'OIE a, aux côtés du Directeur général de l'OMS, de représentants de la FAO et du Ministre français de l'Agriculture, inauguré la Journée mondiale de la santé 2015 consacrée à la sécurité sanitaire des aliments, au Marché international de Rungis dans les environs de Paris. Cet événement fut une excellente occasion pour souligner l'importance de la collaboration, au niveau national, entre les Services de santé animale et de santé publique et ce, tout au long de la chaîne alimentaire.